

Bulletin périodique n° 1/2019





Horaires du bureau communal

Bureau communal

Lors de la parution des derniers Soyhières'info de l'année 2018, une erreur s'est glissée par rapport à l'ouverture des guichets du lundi.

Nous vous informons donc que le lundi aucun changement n'est intervenu et le guichet est ouvert de 16h00 à 18h30.

Nous vous remercions pour votre compréhension. Le secrétariat

Commission des Travaux Publics/eaux et des finances

Suite à la démission de M. Noël Tièche des commissions citées en titres, les Autorités communales recherchent d'un membre pour siéger au sein de ces commissions.

Une personne peut se porter candidate pour une seule ou deux commissions.

Les actes de candidatures sont disponibles sur notre site internet et sont à adresser au Conseil communal avec la mention « Commission Travaux publics/eau » ou « Commission Finances » jusqu'au lundi 11.03.2019, à 18h00.

Le Conseil communal

Conseil communal - élection

Suite à la démission de Monsieur Yvan Vogt, le Conseil communal a le plaisir de vous informer de l'élection de

Monsieur Adrien Beuret

Suite l'élection libre du 20.01.2019.

Nous remercions vivement M. Vogt pour son investissement durant son mandat et nous souhaitons plein de succès à M. Beuret dans cette nouvelle activité au service de la communauté.

Le Conseil communal

Fermeture du bureau communal

Le bureau communal sera fermé aux dates suivantes :

22 février 2019	Fermeture exceptionnelle
15 au 22 avril 2019	Vacances de Pâques
1 ^{er} au 3 mai 2019	Pont Fête du travail
30 au 31 mai 2019	Pont l'Ascension
7 juin 2019	Fermeture exceptionnelle
10 juin 2019	Lundi de Pentecôte
20 au 21 juin 2019	Pont Fête Dieu
29 juillet au 16 août 2019	Vacances d'été
1 ^{er} novembre 2019	Toussaint
24 décembre 2019 au 3 janvier 2020	Vacances de Noël

Certaines dates pourraient être modifiées ou ajoutées, c'est pourquoi, nous vous prions de régulièrement consulter notre site internet.

Le bureau communal sera ouvert en horaire réduit aux dates suivantes :

	De 9h00 à
8 au 26 juillet 2019	11h00, et sur
	rendez-vous

Nous vous remercions de votre compréhension.

L'administration communale

Vice-Mairie

Le Conseil communal félicite:

Madame Nicole Hanser

qui assumera le poste de vice-maire pour l'année 2019.

Commission culturelle de La Cave

Le Conseil communal félicite MM. Marc Wunderlich et Gérard Bessire qui ont rejoint la Commission culturelle de la Cave.

M. Gérard Bessire remplace Mme Agnès Lüthi à la présidence, Mme Christine Morel remplace Mme Marianne Crevoisier au secrétariat et M. Marc Wunderlich remplace Mme Morel en tant que membre de la commission. Nous remercions toutes ces personnes pour leur investissement envers la culture.

Le Conseil communal



Bulletin périodique n° 1/2019





BiblioBus Horaires 2019



Le BiblioBus sera présent à Soyhières les mardis :

5 février	2 juillet
5 mars	3 septembre
2 avril	1er octobre
7 mai	29 octobre
4 juin	26 novembre

de 18h15 à 20h00

De plus, le Conseil communal a le plaisir de vous rappeler la gratuité de ce service pour les enfants du village jusqu'à la fin de leur scolarité obligatoire.

Les abonnements seront directement facturés par le Bibliobus à la Commune municipale.

Le Conseil communal

Echo de l'Arche

Suite à la démission de M. Hubert Ackermann, l'Echo de l'Arche recherche une ou plusieurs personnes, afin de garantir l'avenir de ce merveilleux journal.

En cas d'intérêt, nous vous prions de contacter l'administration communale.

Le journal l'Echo de l'Arche

Prix culturel – Haut-Plateau

La commission des Maires du Haut-Plateau a décidé de mettre au concours un **prix** d'encouragement culturel intercommunal du Haut-Plateau.

Ce prix sera remis chaque année à une personnalité ou à une association particulièrement engagée pour la vie culturelle du Haut-Plateau.

De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de la commune ou au secrétariat communal.

La commission des Maires du Haut-Plateau

Bourses d'études ou d'apprentissage

Nous rappelons aux jeunes gens – jeunes filles actuellement en études ou en apprentissage que la commune alloue une bourse annuelle de fr. 200.- sur présentation de leur contrat d'apprentissage (pour les personnes en apprentissage) et de leur carte d'étudiant (pour les personnes en étude).

La bourse peut être retirée personnellement à l'administration communale dès à présent, jusqu'au 30.06.2019.

Nous vous prions de consulter le règlement communal sur l'octroi de bourses aux apprenti(e)s et étudiant(e)s, afin de vérifier que le bénéficiaire rempli toutes les conditions.

Le Conseil communal

Déchets encombrants - SEOD

Lors des derniers ramassages de déchets encombrants, le SEOD a constaté que certains déchets sont déposés comme « déchets encombrants », mais ne sont pas considérés comme tel par le SEOD.

C'est pourquoi, nous nous permettons de vous rappeler que les déchets encombrants sont :

- Trop grands pour être mis dans un sac 110L,
- D'une longueur max. de 200cm, de dimension supérieure à 50x50x50cm et d'un poids max. de 50kg par objet,
- Collectés périodiquement selon le plan de collecte de chaque commune,

Tous les objets **métalliques**, appareils **électroménagers** et **électroniques**, déchets de **démolition** ou **réhabilitation** d'appartement sont **exclus**.

Une notice complète est à disposition sur le site internet de la commune.

Dès ce jour, le SEOD et les Autorités communales veilleront à l'application stricte des règles de ramassage de ces déchets.

Le Conseil communal